

usage et classement des carrelages de sols

POUR LES SOLS GRÈS ÉMAILLÉS (PEI)

GROUPE 1	Passage très faible	Salles de bain et chambres d'habitation sans liaison directe avec l'extérieur
GROUPE 2	Passage faible	Appartement et maison individuelle (salle de bains et chambres à coucher sans liaison directe avec l'extérieur).
GROUPE 3	Passage moyen	Appartement : salles de bains et chambres à coucher sans liaison directe avec l'extérieur). Maison individuelle : (sauf cuisine) avec accès vers l'extérieur protégé par un tapis auto-nettoyant
GROUPE 4	Passage intense	Toutes pièces de la maison
GROUPE 5	Passage très intense	Salon de coiffure, boulangerie, hall d'hôtel

POUR TOUS LES CARREAUX DE SOL

Les lettres UPEC signifient :

Usure due aux effets de la marche. (DE 2 À 4)
Poinçonnement dû au mobilier fixe ou mobile. (DE 2 À 4S)
Comportement à l'égard de l'Eau. (DE 0 À 3)
Résistance aux agents chimiques et tâchants domestiques. (DE 1 À 2)

Les locaux sont définis par l'association de 4 lettres affectées d'un indice croissant suivant la sévérité de l'utilisation.

R	Résistance à la glissance* pour un carreau antiglisse
R9	Normale
R10	Moyenne
R11	Élevée
R12	Forte
R13	Très forte

A titre d'exemple, voici les classements des principales pièces d'habitation :

Entrée	U2S P2 E1 C0	Séjour	U2S P2 E1 C0
Cuisine	U3 P2 E2 C2	Escalier extérieur	U3 P3 E2 C0
Salle de bain	U2 P2 E2 C1	Terrasse	U4 P3 E3 C2

*avec chaussures

REMARQUES

Les utilisations proposées pour notre sélection de produits se réfèrent à des textes réglementaires DTU, normes, prescriptions techniques du CSTB, prescriptions des fournisseurs, etc... ou relèvent des règles de l'art existant au moment donné. Sur les conseils de mise en œuvre, il faut savoir que les indications mentionnées peuvent varier suivant les méthodes de travail et les chantiers. Il appartient donc à l'utilisateur de se renseigner ou de procéder à des essais.